Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h11
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_101-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 30 juin 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme Catherine LEFEVRE ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme AGATI ; M. DELFORGE à Mme GOSSET
Absente : Mme ZAFRA
Secrétaire de séance : M. LECAREUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants..... 32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h11
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_101-DE

Délibération 2020 - 101

18 – RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERE 2018 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi du 21 janvier 2014 prévoit qu'un débat sur la politique de la Ville soit organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville.

Ce débat se base sur un rapport dont le contenu est précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire sont consultés en amont.

Le rapport 2018 établi par la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la Ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville de l'Agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission Action sociale et Solidarité, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement sur le rapport politique de la Ville 2018 de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 8/7/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 juillet 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.